

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

 RECTIFICATIF N° 75/209 du 28/4/75
AU DECRET N° 75/101 DU 3/3/75 PORTANT
NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL DANS
L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

 SECRET :

ARTICLE 1er : Le Décret 75/101 du 3 Mars 1975 portant nomination à
titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais est modifié comme
suit : en ce qui concerne le grade et la fonction :

AU LIEU DE :

Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais au
grade de Chevalier ;

Monsieur MAVOUNGOU Dominique, Joueur Equipe Renaissance "Aiglons" -
BRAZZAVILLE

LIRE :

Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais au
grade d'Officier ;

Monsieur MAVOUNGOU Dominique, Président du Club Renaissance "Aiglons"
BRAZZAVILLE

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent Rectificatif sera publié au Journal Officiel de
la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 28 Avril 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-